L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 14 MARS 1890.

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA

A partir du 17 octobre 1889 quittera Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain partant de la gare des Champs-Elysées:

MARDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.
JEUDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.
SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 P. M.

De retour il quittera Madisonville:

LUNDI, à 5 A. M.
MERCREDI, à 6 A. M.
VENDREDI, à 6 A. M.

EXCURSIONS:

Tous les DIMANCHES, à l'arrivée du train de 8 A. M.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.

W. G. COYLE & CIE., Agent.
No. 47 rue Carondelet.
avril—

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne partent pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques), partant de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, tous les samedis.

LA BRETAGNE, de Jousselin, samedi, 15 mars
LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 22 mars
LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 29 mars

Prix du passage pour le Havre.
Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine.........$80 et $100
et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe.........$60

Entrepont, $26, avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles.
Billets, aller et retour, à prix réduits.
Pour fret et passage, s'adresser à

J. B. DODART,
Agent principal à la Nlle-Orléans,
51 Carondelet.

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW YORK DIRECTEMENT
Partant Vendredi, 14 mars, à 8 A. M.

Cette ligne se compose des steamers suivants
KNICKERBOCKER. HUDSON.
LOUISIANA. NEW ORLEANS.

Le steamer VALENCIA, Capt. F. C. Miller.

ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/8 P. 0/0

Passage—Cabine.........$40
Entrepont.........$20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.
Pour fret ou passage s'adresser à

ALFRED MOULTON & CO.,
Rue Carondelet No 41
6mai—1an

CHEMINS DE FER.

Queen and Crescent Route,

Est la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps, 26 heures.

La route la plus rapide, la ligne la plus courte, via Chattanooga, pour aller aux Carolines et en Virginie, Richmond, Washington, Baltimore.

La ligne courte, via Cincinnati pour aller à Chicago, Cleveland, Buffalo, les Chutes du Niagara et le Canada, New York, Boston, les Monts Adirondacks et White, et tous les points dans le Nord et dans l'Est.

Comparez notre itinéraire avec celui des autres lignes.

	No 2, Fast Line.	No 6, Limited.
Part de la N. Orléans.	8:45 a m.	5:00 p.m.
Arrivé à Meridian..	3:00 p.m.	10:40 p.m.
Arrivé à Akron..	6:12 p.m.	1:10 a.m.
Arrivé à Birmingham	9:00 p.m.	3:50 a.m.
Arrivé à Attalla ..	11:06 p.m.	5:42 a.m.
Arrivé à Chattanooga	2:00 a.m.	8:40 a.m.
Arrivé à Burgin ..	10:55 a.m.	4:05 p.m.
Arrivé à Lexington ..	12:05 p.m.	5:00 p.m.
Arrivé à Cincinnati..	3:30 p.m.	7:30 p.m.

Bureau des tickets à la N. O., 34 St. Charles.

J. M. KNIGHT, Ticket Agent.
D. G. EDWARDS, Gen'l Pass. Agent, Cincinnati, O.
R. H. GARRATT, Div. Pass. Agent, New Orleans.
J. J. O'DONNELL, Pass. Agt.
24 mars—

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans au Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Fe. Co.

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
Pacific Express, daily.... 7:15 am	Atlantic Express, daily.... 8:10 pm
San Antonio Express, daily.. 7:20 pm	New Orleans, Express, daily.. 8:05 am

Chars dortoirs entre New-Orléans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours au bureau, coin Magazine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
17 mai—1an

DENTISTES.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,

transférera ses bureaux du No 110 rue Canal au

No 167 de la même rue,

PRES DAUPHINE,

A partir du 1er octobre 1889.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 août—

C. E. KELLS & M. VIET.

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

ASSURANCES.

Vingt-troisième Etat Annuel de la Compagnie d'Assurances Germania de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1889:

Primes sur incendies.... $197,741 69
Primes maritimes.... 2,889 10
Primes des rivières.... 1,577 07
$202,207 66
A ajouter: Primes non expirées de 1888.... 44,609 49 — $246,817 35
A ajouter: intérêt, profits et pertes.... $26,823 05
Moins salaires et dépenses générales.... 14,199 43 — 12,623 62
Fonds de surplus de 1888.... 24,476 05
Total.... $283,917 02

Pertes payées:
Sur risques de feu.... $93,146 63
Sur risques maritimes.... 2,090 45
Sur risques de rivières.... 1,619 99
$96,857 07
Réassurances.... 38,145 53
Primes remises et commissions.... 49,561 79
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions.... 6,388 93 — 185,952 32
Profits bruts.... $97,964 70
Réservé pour primes non expirées.... $41,180 13
Pertes non payées.... 11,708 52
Dividende No 23 payé en juillet 1889.... 10,000 00
Dividende No 24 déclaré en janvier 1890.... 10,000 00
Fonds de surplus, 1889.... 24,476 05 — 97,364 70

ACTIF

Billets pour primes.... $369 80
Primes en voie de collection.... 41,562 89
Prêts sur nantissement (dépôt de titres).... 23,625 00
Prêts sur hypothèques.... 6,175 00
Bons des Etats-Unis, bons d'Etat, consolidés de ville et bons à primes.... 65,020 00
Stocks de banques, d'assurances et autres.... 38,928 50
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co.... 5,000 00
Propriétés foncières.... 66,814 84
Meubles de bureau et accessoires.... 4,873 1.
Argent comptant et en banque.... 24,835 44
$287,564 70

PASSIF.

Capital-actions.... $200,000 00
Réserve pour primes non expirées.... 41,180 13
Réservé pour pertes non payées sur incendie.... 11,708 52
Réservé pour dividende 5 pour cent, janvier 1890.... 10,000 00
Réservé pour fonds de surplus, 1889.... 24,476 05
$287,364 70

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 10me jour de janvier 1890.

W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 9 du courant, a déclaré un second dividende semestriel de CINQ POUR CENT, faisant 10 pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1889, payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER, P. W. DIELMANN, J. J. WECKERLING, JOHN THORN, J. HASSINGER, J. B. MEYERS, LOUIS GRUNEWALD, A. G. RICKS, FRANK VATTER, GEO. LINDELICH, HERM. CURTIUS, FRANK J. LEVIS, J. E. MERILH, JOHN G. MOLL, J. J. LANGLES.

Conformément aux Règlements de sa Charte, la

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

Publie l'état de situation suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1889.

Primes reçues durant l'année finissant le 31 décembre 1889, comprenant les primes non-acquises de l'année précédente:

Primes d'incendie.... $167,066 13
Primes de rivières.... 2,183 68
$169,249 81
A déduire—
Primes non acquises pour 1889.... $36,039 52
Primes remboursées et commission.... 19,807 60
Réassurances.... 5,425 47 — $61,272 59
Primes nettes acquises.... $107,977 22
A ajouter—Intérêts, loyers et sauvetage.... $17,936 83
Revenu net.... $125,914 05
A déduire—
Pertes d'incendie de 1889.... $49,509 49
Pertes de rivières de 1889.... 354 95
Pertes encourues et payées en 1889.... $49,864 42
Taxes de l'Etat et de la ville, Board of Underwriters Babcock et Salvage Corps, dépenses générales et salaires.... 26,735 59 — 76,600 02
$49,314 03
A déduire—
Pertes ajustées, non ajustées et dividendes non réclamés.... $5,396 25
Bénéfices bruts pour 1889.... $43,917 78
Moins—Pertes encourues en 1888 et payées en 1889.... 19,967 41
Bénéfice net au 31 décembre 1889 $23,950 37

ACTIF.

Argent dans les banques.... $12,908 43
Primes en cours de collection.... 21,443 34
Bons de la ville de la Nlle-Orléans, bons à primes, consolidés 4 pour cent de l'Etat de la Louisiane, un St. Bernard Steam Fire Company, un Battalion Washington Artillery.... 151,223 40
Metairie Cemetery Association, New Orleans Cotton Exchange et New Orleans Gaslight Company.... 32,500 00
Billets hypothécaires, 1ère hypothèque sur propriétés foncières valant le double du montant.... 33,388 11
Prêts sur demande garantis par titres valables.... 42,239 42
Billets à recevoir pour primes.... 3,854 77
Propriétés foncières et meubles de bureau.... 70,987 69
Warrants de l'Etat.... 83 00
Débiteurs divers.... 1,824 82
$370,473 02
Intérêt accru en 1889 sur billets hypothécaires et prêts.... 1,306 89
Actif total.... $371,779 91
Actif comme ci-dessus $371,779 91

PASSIF.

Pertes ajustées et non ajustées.... $5,110 00
Dividendes non réclamés.... 286 25 — 5,396 25
Surplus en vue des porteurs de police.... $366,383 66

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.

[Signé] J. TUYES, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 16e jour de janvier, 1890.

[Signé] N. B. TRIST, Notaire.
[Sceau.]

DIRECTEURS.

Manuel Abascal, H. Laroussini, R. J. Bobet, P. Peets, C. T. Dugazon, G. Pitot, H. Gally, Ad. Schreiber, S. Gumbel, C. R. Schmidt, J. W. Hincks, J. Tuyes.

ASSURANCES.

Vingtième Etat Annuel de L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1889:

Primes reçues:
Sur risques de feu.... $251,065 98
Sur risques de marine.... 2,702 10
Sur risques de rivière.... 3,974 97
$257,743 05
A ajouter, primes non acquises de 1888.... 60,716 00
Primes totales.... $318,459 05
A ajouter, intérêts et profits et pertes.... 15,041 32
Revenus.... $333,500 37
A déduire, pertes payées:
Sur risques de feu.... $89,072 36
Sur risques de marine.... 1,010 08
Sur risques de rivière.... 602 83
Total des pertes payées.... $90,685 27
Retour de primes et cancellations.... 25,822 60
Commissions.... 39,121 12
Réassurances.... 23,398 18
Taxes et Licences.... 2,947 15
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc.... 30,719 47
Déboursés.... $212,693 79
$120,806 58
A déduire:
Primes non acquises $60,554 00
Pertes ajustées et non ajustées.... 30,000 00 — 90,554 00
Bénéfice net.... $30,252 58

ACTIF.

Argent en caisse.... $66,133 12
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi.... 15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats.... 10,011 16
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0 @ 127.... 12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans @ 110.... 133,100 00
$64,560 Bons à Primes de la Nlle-Orléans @ 149.... 95,548 80
$25,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0/0 @ 95 1/2.... 23,875 00
Primes en voie de recouvrement.... 12,198 55
Prêts sur hypothèque.... 24,384 34
Effets à recevoir et billets à recevoir pour primes.... 6,002 09
Actions.... 4,465 28
Meubles et installations de bureaux.... 2,500 00
$405,918 34

PASSIF.

Capital.... $300,000 00
Dividendes non réclamés.... 1,350 30
Réserve pour primes non-acquises.... 60,554 00
Réserve pour pertes ajustées et non-ajustées.... 30,000 00
Intérêt sur capital dû en janvier 1890.... 9,000 00
$400,904 30

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. PIERRE LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, ce 11 janvier 1890.

GEORGE C. ANDRY, Notaire.

A une assemblée de la Direction tenue ce jour il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt de TROIS POUR CENT (3 0/0) pour le second semestre de 1889 faisant SIX POUR CENT pour l'année, sur le capital de l'Association.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1890.
12 janv—1m

OFFICIEL.

Exposé annuel du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1887.

DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF, Etat de la Louisiane.

CONFORMEMENT aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 avril 1880 nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont émis sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat et qui sont actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier d'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés au résultat suivant établi dans les livres de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, quatre cent soixante-huit mille six cent vingt-neuf piastres 75 cents.... 468,629 75

Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier de l'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes publics pendant l'année se terminant le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents.... 198,629 75

Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1887, deux cent soixante-dix mille dollars.... 270,000 00

Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour dix mille six cent six dollars, 87 cents.... 10,606 87

Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année échue le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents.... 198,629 75

Montant total des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat pendant l'année échue le 31 décembre 1887, deux cent neuf mille deux cent trente-six dollars, 62 cents.... 209,236 62

Montant judiciaire des timbres vendus par le Trésorier d'Etat, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, quatre-vingt mille six cent soixante-cinq dollars.... 80,665 00

Balance des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, cent vingt-huit mille cinq cent soixante-onze dollars, et 62 cents.... 128,512 87

Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le fonds des Dépenses judiciaires, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, en paiement des réclamations suivantes, savoir:

Pour fournitures de bureaux distribués aux différents officiers de la paroisse d'Orléans, y ayant légalement droit en vertu de la loi No 312 de 1880, trois mille cent quatre-vingt-quinze dollars, et 9 cts.... 3,195 09

Pour salaires et rémunérations dus aux différents officiers et employés de la paroisse d'Orléans, salaires tirés du dit fonds, cent mille deux cent quarante-un dollars, et 68 cents.... 100,241 68

Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er janvier 1887 au 31 décembre 1887 inclusivement, cent trois mille quatre cent trente-six dollars, et 77 cents.... 103,436 77

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce neuvième jour de janvier A. D., 1888.

{L. S.} S. D. McENERY, Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.

CHARTE.

Etats-Unis d'Amérique.

Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

PARDEVANT MOI, ANTOINE DORIOCOURT, notaire, dûment commissionné et qualifié pour la dite paroisse d'Orléans, et en présence des témoins ci-après mentionnés.

Ont comparu personnellement MM. Numa Landry, A. H. Steward, Arthur Hart et Richard Frotscher, de cette ville, agissant pour eux-mêmes et pour les parties qu'ils représentent, en vertu de la procuration ci annexée, et les autres parties dont les noms figurent ci-dessous.

Lesquels déclarent que, s'autorisant des dispositions de la loi contenue dans les Statuts Révisés et de la Constitution de cet Etat relative à l'organisation et à la mise en opération de banques et corporations, ils ont convenu (et ils s'y engagent) par les présentes, ainsi que leurs héritiers, leurs fondés de pouvoir et ceux qu'ils représentent, d'établir et de créer une banque pour les fins ci-après exprimées et en vertu des stipulations, règlements et obligations indiqués plus bas.

ARTICLE I.

Le nom d'incorporation de cette Association est celui ci:

The People's Bank of New-Orleans.

ARTICLE II.

Cette corporation est établie pour une période de vingt ans à partir de la date de cet acte.

ARTICLE III.

L'objet de cette corporation est de faire des affaires de banque dans tous ses détails, en escomptant des billets et autres obligations, en recevant et remboursant des dépôts d'argent, en achetant du numéraire d'or et d'argent, ainsi que des lettres de change, en prêtant de l'argent contre gages mobiliers et immobiliers, et en général en exécutant toute espèce de transactions financières, du domaine de la banque, et en exerçant tels pouvoirs qui sont maintenant ou qui pourront être plus tard déclarés par la loi comme inhérente à la mise en opération d'une banque.

ARTICLE IV.

Cette banque aura son domicile légal et son siège d'affaires dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane.

ARTICLE V.

Le capital de cette banque est fixé à la somme de trois cent mille dollars, divisée en six mille actions de cinquante dollars chacune. Lesdites actions seront émises et payées comme suit:

Il est entendu que cette banque achètera pour le prix et la somme de trois cent mille dollars tout l'actif (propriétés, affaires et clientèle) de la banque actuelle connue sous le nom de People's Bank of New Orleans, incorporée par acte passé devant ledit A. D. Doriocourt, notaire, et daté du 1er décembre 1869. Ledit actif (propriétés, affaires et clientèle) sera soldé par l'émission de tels actionnaires de la People's Bank actuellement existante qui voudront faire partie de la présente corporation, d'une action du capital de la nouvelle banque pour chaque action de l'ancienne banque dont ils seront porteurs. Et si des actionnaires quelconques de la dite People's Bank actuellement existante ne désirent pas faire partie de la nouvelle corporation, il sera émis, pour régler avec eux, aux liquidateurs de ladite banque, une action du capital de la nouvelle banque pour chaque action du capital de l'ancienne banque, détenue par lesdits actionnaires sortants. Les actions ainsi émises, aux dits liquidateurs seront affectées au paiement intégral des actions desdits actionnaires sortants.

ARTICLE VI.

Cette corporation commencera ses opérations dès qu'il aura été souscrit à la moitié, au moins, des actions du fonds-capital et que celles-ci auront été prises.

ARTICLE VII.

L'emblème et le sceau de cette corporation seront représentés par un dessin de la cathédrale St-Louis, de la ville.

ARTICLE VIII.

Le fonds-capital de cette banque pourra à l'avenir être accru et porté à tout chiffre n'excédant pas un million de dollars représenté par des actions de cinquante dollars chacune. Lorsque cette augmentation du capital aura été dûment autorisée, conformément aux lois de cet Etat il sera donné avis durant soixante jours, dans au moins deux journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, que telle autorisation a été octroyée; et pendant que se publiera cet avis, les actionnaires auront le privilège de souscrire à des actions additionnelles en proportion des actions qu'ils auront en leurs noms. Les actions non réclamées par eux à l'expiration de ce délai de soixante jours pourront être vendues par le conseil de direction à leur valeur au pair, pas au-dessous.

ARTICLE IX.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront donnés à et exercés par un Conseil de Direction composé de sept personnes, chacune desquelles en tout temps, devra avoir en son nom ou avoir droit à au moins dix actions du fonds capital de la corporation.

ARTICLE X.

Le troisième lundi de décembre 1890, et annuellement ensuite, une élection de directeurs par les actionnaires aura lieu à la maison de banque de la dite corporation; une pluralité de votes qui y seront donnés suffira pour élire; mais antérieurement un avis de dix jours au moins de la dite élection sera donné dans au moins deux journaux publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE XI.

Les personnes suivantes sont par le présent choisies et composeront le premier conseil de directeurs, qui servira jusqu'à ce qu'il soit remplacé par le nouveau board, lequel sera élu le troisième lundi de décembre 1890: H. Steward, Geo. Lhote, Richd F. Frotscher, D. A. Lanaux, Charles Pozzi, L. Blumenthal, Numa Landry.

ARTICLE XII.

Le Board de Directeurs élira à leur première assemblée, un de leurs membres comme président de la corporation, pourvu que le dit président recevra toujours pas moins d'une majorité des votes de tout le board—dont le devoir sera de présider toutes les assemblées du board; en cas d'absence ou d'impossibilité d'agir, les directeurs pourront choisir un des leurs comme président pro tem, qui aura et exercera pendant le temps pour lequel il sera nommé les pleins pouvoirs de président.

ARTICLE XIII.

Le nombre de directeurs nécessaires pour escompter les billets ou traites et achats des lettres de change sera déterminé par les règlements de la corporation; mais pour la transaction de toutes autres affaires une majorité des directeurs sera requise pour constituer un quorum et la décision d'une majorité du dit quorum sera valide et obligatoire.

ARTICLE XIV.

Le Board de Directeurs aura plein pouvoir de faire des règlements; il nommera un caissier et tous les officiers et employés de cette corporation et fixera leurs appointements; pourvu que les dites nominations soient faites annuellement et les personnes nommées pourront être déplacées quand le board le jugera nécessaire. Celui-ci réglera les devoirs de ces officiers et employés et la sécurité que ceux-ci devront fournir respectivement; le dit board aura le pouvoir de changer les règlements quand l'intérêt et l'ordre des affaires de la compagnie l'exigeront, et de nommer des agents dans l'Etat et en dehors de l'Etat, conformément à des restrictions qui seront prescrites par le board.

ARTICLE XV.

Le Board de Directeurs après avoir payé toutes les dépenses de la corporation déclarera et paiera deux fois par an, si les profits des affaires le justifient, tels dividendes du dit surplus de profits qu'il jugera opportun. Avis de la chose sera alors publié dans au moins deux journaux dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE XVI.

Le Board de Directeurs aura le pouvoir de remplir toute vacance qui pourra survenir dans le board.

ARTICLE XVII.

Les vacances dans le Conseil de Directeurs pourront être déclarées par suite de mort, de démission, ou pour manque du nombre d'actions requis, pour insolvabilité ou absence sans permission pendant soixante jours consécutifs.

ARTICLE XVIII.

Tout transfert d'action ou d'actions du fonds capital sera fait sur les livres de la corporation, et sera signé par l'actionnaire ou son avocat.

ARTICLE XIX.

Le Board de Directeurs pourra clore le livre de transfert autant de fois qu'il le jugera nécessaire, mais jamais pendant plus de dix jours à chaque fois.

ARTICLE XX.

Aucun certificat de stock ne sera émis à moins que tous les versements aient été payés en plein.

ARTICLE XXI.

Le défaut pour une cause quelconque d'élire les directeurs le jour que la dite élection doit avoir lieu, ne pourra pas dissoudre la corporation; mais les directeurs alors en fonction continueront à exercer celles-ci et l'avis usuel sera immédiatement donné fixant un autre jour pour la dite élection, lequel avis on continuera à donner de temps à autre jusqu'à ce que l'élection ait eu lieu.

ARTICLE XXII.

Chaque actionnaire aura droit, directement ou par procuration (à toute élection pour directeur ou sur toute question à toute assemblée des actionnaires) à un vote sur chaque action, pourvu qu'aucun actionnaire ne pourra donner plus de cent votes, et pourvu qu'à une élection après la première élection il aura possédé le stock au moins trois mois avant de voter.

ARTICLE XXIII.

Chaque élection de directeurs de cette corporation sera faite par scrutin et dirigée par trois inspecteurs, qui seront choisis par le board parmi les actionnaires et deux associés ne seront éligibles en même temps comme directeurs de cette corporation, ou un directeur d'une autre banque quelconque ou son associé, ne pourra être directeur de cette compagnie.

ARTICLE XXIV.

Une majorité des directeurs élus aura capacité, provisoirement, d'accepter tout pouvoir ou privilège additionnel donné ultérieurement à la corporation soit par amendement en vertu de l'acte créant, par un acte nouveau ou autrement, et pourra modifier ces articles de société en ce qui concerne la dite corporation; mais l'adoption et l'acceptation de ces pouvoirs ou privilèges devront être définitivement décidées par un vote des actionnaires de la façon indiquée par la loi.

ARTICLE XXV.

Le Président et le caissier signeront tous les contrats, billets, certificats d'actions et comptes de cette corporation.

ARTICLE XXVI.

Les procès-verbaux de toutes les séances du Conseil de Direction certifiés par le Président seront conservés par le Caissier.

ARTICLE XXVII.

A l'expiration de la charte de cette corporation, ses affaires seront liquidées par trois commissaires élus à une assemblée générale des actionnaires qui aura lieu dans ce but au mois de novembre 1919, après trente jours d'avis dans deux, au moins, des journaux quotidiens de la ville de la Nouvelle-Orléans. Et s'il était jugé désirable à tout moment avant l'expiration de cette charte de dissoudre la banque et d'en liquider les affaires, les directeurs pourront convoquer les actionnaires en assemblée générale à dessein de se prononcer sur la question et de désigner trois commissaires pour effectuer la liquidation le cas échéant. Telle assemblée aura lieu après trente jours d'avis publié dans au moins deux journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE XXVIII.

Cette charte pourra être amendée, modifiée ou changée dans toutes ses dispositions et le fonds-capital de cette banque pourra être accru ou diminué à l'assemblée générale des actionnaires appelée dans le but de faire tels amendements, modifications ou changements, ou augmentation ou réduction du fonds-capital après trente jours d'avis dans les feuilles quotidiennes de la Nouvelle-Orléans; et à l'expiration de ce délai et la publication de l'avis que la loi prescrit et le dit amendement pourvu que amendement, augmentation ou réduction soit accepté à cette assemblée par les actionnaires représentant les deux-tiers de tout le fonds-capital de la banque.

ARTICLE XXIX.

Les actionnaires ne seront pas responsables des pertes ou dommages encourus par la dite corporation pour plus que la somme du fonds-capital en leurs noms.

ARTICLE XXX.

Tout actionnaire omettant ou négligeant de payer les échéances alors qu'il en reçoit la requête par le Conseil de Directeurs, perdra au profit de la compagnie tous les paiements par lui faits précédemment et cessera d'être actionnaire de la dite corporation.

Ainsi fait et passé en la ville de la Nouvelle-Orléans, en mon étude, le 30me jour de novembre 1889, en la présence de M. Auguste Simon Brand et Louis Ignace Doise, témoins compétents, qui ont signé avec les parties contractantes et moi, notaire, après avoir pris connaissance de ce qui précède.

Par pro E. OFFNER. N. LANDRY, Nouvelle-Orléans.
Par pro L. V. FORNARIS. N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro A. N. TOURNE. N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro A. LEHMAN & CO. N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro E. R. McCABE. N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro T. LANAUX'S SONS. N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro N. BLUMENTHAL. N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro J. HASSINGER. N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro E. BOUNY. A. H. NEWERD, Nlle-Orléans.
Par pro MME A. ZIMMERMAN. RICHARD FROTSCHER, N. O.
Par pro GEO. BRANDT. JOSEPH BRANDNER. RICHARD FROTSCHER, N. O.
Par pro C. CHRETIEN. ARTHUR HART, Nlle-Orléans.
Par pro EMILE LEGENDRE. ARTHUR HART, Nlle-Orléans.
et Autres.

A. S. BRAUD,
L. I. DOISE, témoins.
ANT. DORIOCOURT, Notaire.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie solennellement, que l'acte d'incorporation ci-dessus de la "Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans", a été ce jour dûment enregistré en mon bureau, dans le livre 395, à la page 349

Nouvelle Orléans, 28 décembre 1889.
[Sceau] GEO. GUINAULT, Annotateur.

Je certifie que ce qui précède est une copie vraie de l'original, enregistré à mon bureau.

[Sceau] ANT. DORIOCOURT, Notaire.
Nouvelle Orléans, 28 décembre 1889.
30déc—5f en 30j.

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS De la Nouvelle-Orléans.

No 104 rue du Canal.

TRENTE-CINQUIEME ETAT DE SITUATION ANNUELLE

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1889, y compris les primes non acquises de l'année précédente:

Sur risques d'incendie.... $158,886 75
Sur risques maritimes.... 3,042 06
Sur risques de rivières.... 6,628 62
Total des primes.... $168,557 43
Moins,—Primes non acquises.... 49,692
Primes nettes acquises au 31 mai 1889.... $118,864 43
Pertes payées:
Sur risques de feu.... 40,842 82
Sur risques maritimes.... 1,507 23
Sur risques de rivières.... 2,847 88
Taxes et dépenses, moins intérêts.... 22,707 26
Réassurances et primes remboursées.... 12,840 40 — 81,745 59
Profits.... $37,119 14

La Compagnie possède de l'actif suivant:
Propriétés foncières.... $231,632 39
Actions de banques et de chemins de fer.... 30,442 55
Billets garantis par hypothèques et dépôt de titres.... 77,545 68
Billets recevables.... 51,434 76
Primes en cours de collection.... 18,128 82
Certificats 6 0/0 de ville.... 26,207 50
Billets hypothécaires en par jugement.... 4,335 00
Argent comptant.... 19,008 48
$458,735 11

L'exposé ci-dessus est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.
Signé JULES MONTREUIL, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans. Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, ce 29me jour de juin 1889.

Signé, JAS. FAHEY, Notaire

DIRECTEURS.

D. A. Chaffraix, Jos. A. Shakspeare, M. W. Smith, W. H. Bofinger, Paul Capdevielle, Alden McLellan, Aristide Hopkins, John B Lallande, Paul Fourchy, D. Fatjo, U. Bassetti.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi, 13 mars 1890.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARINGHOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine	$9,507,164 00	$1,011,442 00
Même temps la semaine dernière	8,845,652 00	997,346 00

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banque.

MONNAIE — Souverains Victoria, $4 80@4 90; 20-marcs, $4 65@4 75; 20-francs, $3 80@3 90; doublons espagnols, $15 40@15 60; doublons mexicains, $15 40@15 60; 25-pesetas espagnols, $4 70@4 80; pièces mexicaines, $19 40@19 60; or mutilé américain, 90@91c; léger américain 97 à 98c. dollars mexicains, 74@74½c; sols péruviens, 72@73½c; pesos chiliens, 72@72½c; argent mutilé américain, 80c. par oz; 5-francs 85@95c.; argent anglais, par £, $4 85@4 90; billets de la Banque d'Angleterre, $4 80@4 90; billets de la Banque de France, 19@19½; reichsmarks, billets, 23@24.

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent est en bonne demande et libre.

Papier exceptionnel.... 8
do A1.... 6@8
Prêts sur garanties collatérales.... 4@6
Time do do.... @7
Papier hypothécaire.... @8

New-York—Taux de l'argent 4 pour cent.
Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 4½; consols 97 5/16 à 97⅜; argent en lingots 43⅞; U. S. 4's 125¼.
Paris—Rentes 88.67½.

CHANGE.

REICHSMARKS—Commercial 93 15/16.
Le STERLING est inactif.
Commercial (60 jours).... 480½@481
Traites de banque (60 jours).... 483 @
Les FRANCS sont faibles.
Francs de commerce (60 jours).... 5.23¾@
Traites de banques (60 jours).... 5.18¾
Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est inactif.
Traites de commerce pair à 25c. de prime.
Traites de Banques $1 de prime.
Les banques tirent des chèques $1 de prime pour le taux de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Appel de 11 a. m.

25 actions de Carrollton RR Co.... 118¼
50 actions Crescent City RR Co.... 91¼
10 actions du St Charles St RR (890).... 86¼
10 actions du Firemen's Insurance Co.... 51
39 actions CC Slaughterhouse Co.... 54½

Entre les appels de 11 a. m. et de 2 p. m.

15 actions du Southern Ins. Co.... 100

Appel de 2 p. m.

$1,000 Bons à prime.... 149
$2,500 Louisiana 4's.... 96

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

Banques.	Valeur au pair	Offre	Demande
American N'l	100	108	109½
Bank of Commerce	10	11	11½
Canal & Banking Co	100	169½	
Citizens	100	30	
Germania National	100	180	
Germania Savings	100	190	
Hibernia National	100	209	
Louisiana National	100		220
Metropolitan	100	152	160
Mutual National	100	141½	146
N O National	100		
People's	50	88¾	
State National	100	149	
Traders'	100	9	9½
Union National	100	146	146½
Whitney National	100	290	305
Compagnies d'assurances.			
Crescent Ins	100	54	59
Firemen's	50	59	60
Germania Ins Co			
Hibernia Ins	100	50	54
Home Ins	100	100	106
Lafayette	50	71	80
Merchants Mutual	100	62½	69
Mechanics' and Traders'	100	133¼	138
N Orleans Ins As	30	29¾	34
N Orleans Ins Co	20	20	23
Sun Mutual Insurance	100		
Southern Ins Co	100	99½	110
Teutonia	100	131	
Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	118	119
Crescent City	100	90	90⅞
Canal and Claiborne	40		
New Orleans City	100	116¼	117
Orleans	50	70¼	73
St Charles Street	50	85¼	90
Actions diverses.			
Bienville Oil Works Co	100		
C C Slaughterhouse Co	50	51¼	55
La Bonded Warehouse	100		
Jeff City Gas Light Co	100	98	96¼
Consumers' Ice Co	100	120	
Louisiana Ice Man Co	25	3⅞	5
La State Lottery Co	100		
Le Oil Co			
Metairie Cemetery Ass	100		
N O Gas Light Co	100	101	102¼
N O Waterworks Co	100	88¼	91
N Planters Crescent Oil Co	100		
Sugar Shed Co	80	30	39
Southwestern Brush Electric Light Co	100		
Louisiana Electric L't Co	100		
Jockey Club			
Crescent City Brewing Co	100		
Bons d'Etat.			
Louisiana 4's		96	96¼
Louisiana 3's			
Bons de ville.			
Premiums		148¼	149¼
Premium drawn number			
Privilege on Premiums			
Consolidated 6's			
— Crossman		110	110¼
Consolidated Extended			
— Crossman		110	110¼
Extended 6's			
— Railroad			
— Waterworks			
— Park			
City 6 0/0 certificates		101¼	
City 5 0/0 Cts for Consol Coup		102	103
City 5's		102¼	103¼
City 7's old		110¼	111¼
— new		110¼	112¼
— gold		136	
Bons divers.			
U S 4 0/0		122¼	
Canal & Claib. St RR mort			
C., St. L. & N. O. R. R. Co			
Jackson RR 2d mort. leep			
Jackson RR 1st mort. Cent			
Cotton Exchange Bldg Stock		320	335
Produce Exchange Stock			
Stock Exchange Stock			
Mechanics, Dealers, and Lumbermen's Exchange Stock		30	
Sugar Exchange		155	195
Morgan's L & T 1st gold mort.		125	131
Tex & Pac R R 1st gold mort		91	
Tex. & Pacific RR 2nd gold m't		35	
C. C. Brewing Co. 1st			
St-Charles Hotel Co mort			
Crescent City 1st			
— new			
N O City RR Co mort		125	
St-Charles St RR mort		120	127
N O Waterworks Co mort		120	130
La Ice Mfg Co 1st mort			
La Ice Mfg Co 2d mort			
Levee & Cotton Press mort		104	
La Electric L. 1st mort			
— 2d			
Cotton Exchange 1st mort		107	110
Certificats et Warrants.			
State Warrants Ordin. 1884		78	
State Warrants Ordin. 1885		80	
do do do 1886		65	
do do do 1887		65	
do do do 1888		65	
Police Cts			
Police Cts		30	40
School Cts			
City Scrip, old		63	
— new			
Jan. In. Cts. on State Consols.		26	
Cts émis en vertu de l'acte 92 de 1880		90	
Unpaid State Coupons No 12 (janv. 1 1886)		14	24
Unpaid State Coupons prior to No 12		28	36
Unpaid City Coupons			
Half paid Coupons			
State School Warrants		30	45
Unlisted Securities.			
Anna Howe Gold Min'g Co	16		
Plata Reina	16	41	60
Bonhomme	1		
Mountain View	1	.03	.05
Georgiana	1		
Ryland	1		
Lafayette Brewing Co	100	95½	112¼
Louisiana Brewing Co	100	260	218⅞
Pelican Brewing Co	50	46	.55
Southern Brewing Co	100	410	500
Weckerling Brewing Co	100	105	117

1 Avec dividende. 2 Sans dividende. 3 Avec coupon. 4 Sans coupon. 5 Crossman's Issue. 6 New Stock.
Pour moins de $5000 et plus de $1000

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

(Nos cotes pour les marchés du pays et étrangers sont prises des dépêches de la Presse Associée et notre rapport local du New Orleans Cotton Exchange.)

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS SUR PLACE.

Le Coton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 3,500 balles, comprenant 100 arrivés.
Le marché est stable.
Les cotons tachés sont de ⅛ à ¼c plus bas que les cotons blancs.

	Aujourd'hui	Hier
Low Ordinary	9 7/16	9 7/16
Ordinary	9 15/16	9 15/16
Good Ordinary	10¼	10¼
Low Middling	10 11/16	10 11/16
Middling	10 15/16	10 15/16
Good middling	11 3/16	11 3/16
Middling Fair	11 9/16	11 9/16
Fair	12 5/16 nom	12 5/16 nom

FUTURS.

A peine stables.

Janvier ——à——; février ——à——; mars 11.03 à 11.06; avril 11.08 à 11.09; mai 11.15 à 11.16; juin 11.22 à 11.23; juillet 11.29 à 11.30; août 11.19 à 11.20; septembre 10.41 à 10.43; octobre 10.04 à 10.05; novembre 9.92 à 9.93; décembre 9.92 à 9.93.
Les ventes comprennent 29,100 balles.

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui le middling était coté à Galveston 10¾; à Mobile 10¾; à Savannah 10 13/16; à Charleston 10¾; à Wilmington 10¾; à Norfolk à 10 15/16; à Baltimore à 11¼; à Boston 11⅛; à Philadelphie 11 11/16; à Memphis 10⅞; à Augusta 10¾.

MARCHE DE NEW-YORK. SUR PLACE.

Stable.
Cotes: Middling Gulf 11 11/16.

FUTURS.

A peine stables.

Janvier 10.37 à 10.38; février ——à——; mars 11.33 à 11.34; avril 11.35 à 11.36; mai 11.40 à 11.41; juin 11.45 à 11.46; juillet 11.50 à 11.51; août 11.50 à 11.51; septembre 11.82 à 11.83; octobre 10.53 à 10.55; novembre 10.37 à 10.38; décembre 10.35 à 10.37.

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET—A la Nlle-Orléans, depuis le 1er septembre, 1,829,343 balles; même temps l'année dernière, 1,560,313 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 5,466,869 balles; même temps l'année dernière, 5,041,245 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 1,572,348 balles; même temps l'année dernière, 1,258,344 balles; de tous les ports des Etats-Unis, 4,223,390 balles; même temps l'année dernière, 3,687,624 balles.

STOCKS—A la Nouvelle-Orléans, 185,245 balles; même temps l'année dernière, 372,679 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 449,498 balles; même temps, l'année dernière, 693,331 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL. SUR PLACE.

Calme.
Cotes—6⅛ pour le Middling Américain.

FUTURS
Fermes.

MARCHE DU HAVRE. SUR PLACE.

Ferme.
Cotes—76 fr. pour le Bas Ordinaire (sur place), 74½ fr. pour le Très Ordinaire (sur place), 72½ fr. pour le Bas (sur place).

FUTURS.
Fermes.

SUCRE ET MELASSE.

Rapport officiel du Louisiana Sugar Exchange

Ventes 333 boucauts et 1,066 barils de sucre et 386 barils de mélasse.
Recettes 313 boucauts de sucre, 1,066 barils de sucre, 386 barils de mélasse.

OPEN KETTLE—Actif et fort.

Choice.... 5⅜@5 7/16
Strictly prime.... 5 5/16@
Prime.... 5 3/16@5¼
Fully fair.... 5 3/16@5¼
Good fair.... 5@5 1/16
Fair.... 5@5 1/16
Good common.... 4⅞@5
Common.... 4¾@4⅞
Inferior.... 4@4¼

CENTRIFUGAL—Calme.

Plantation granulated.... —@—
Off granulated.... —@—
Choice white.... —@—
Off whites.... 5¼@5 7/16
Gray off white.... —@—
Choice yellow.... 5⅛@5
Prime yellow.... —@5⅛
Off yellow.... 5¼@5¼
Seconds.... 4¼@5¼

MELASSE—Open kettle—Fort. Pas de bonnes qualités dans les premières mains. Fermeté. 18 à 30c. le gallon. Les bonnes qualités dans les secondes mains valent de 36 à 40c.

Fancy.... —@—
Choice.... —@—
Strict prime.... —@—
Good prime.... —@—
Prime.... —@—
Good fair.... —@—
Fair.... —@—
Good Common.... —@—
Common.... —@—
Inferior.... —@—

CENTRIFUGAL—Facile.

Fancy.... —@—
Choice.... —@29
Strictly prime.... 27@28
Good prime.... 23@24
Prime.... 20@22
Good fair.... 18@19
Fair.... 17@18
Good common.... 14@16
Common.... 14@16
Inferior.... —@—

SIROP—@30

RIZ.

Ventes—Sacs riz brut 5,012; barils riz décortiqué 376.
Recettes — Sacs riz brut 941; barils riz décortiqué —.

RIZ ECALE—Stable.

Head.... 4½@5¼
Choice.... —@—
Prime.... —@—
Good.... 4¼@4½
Fair.... 4@4¼
Ordinary.... 3½@3¾
Common.... 2¾@3
No 2.... 2½@2¾

RIZ BRUT—Actif et ferme.
Cotes du riz brut $2 00 à 3.70.
RIZ POLI—$12 00 à 14 00.
SON—$9 00 à 10 00.

FARINES. A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse:
FARINE—Stable.
Patents $4 55 à 4 65; extra fancy $4 10 à 4 15; fancy $3 70 à 3 80; choix $— à — le baril.
FARINE DE MAIS—$1 80 à 1 90.

HORS DE LA BOURSE.

FARINE SUR ORDRE—Winter wheat flour patents $4 75 à 4 85 le baril; extra fancy $4 25 à 4 30, fancy $3 90 à 4 00; Minnesota flour, bakers' $4 25 à 4 50, Straights 4 60 à 4 75; patents $5 35 à 5 50.
FARINE DE MAIS—$— à $2 00.
CREAM MEAL—Choice $2 30 à 2 40
GRITS—Choice $2 25 à 2 40.
HOMINY—$2 50 le baril.
FARINE DE SEIGLE—$2 50 à 2 75.
OAT MEAL—Coarse $5 65 le baril.

GRAINS ET FOURRAGES. A LA BOURSE.

MAIS—On cote nominal pour le blanc, à 38 pour le mêlé et 39 à 40 pour le jaune.
Texas RR. 34 à 35; West RR. — à 33.
AVOINE—No 2 de l'Ouest — à 30; Choice — à 31.
SON—72½ à 75.
FOIN—Prime $13 00 à 15 50; Choice $17 00 à 17 50.

HORS DE LA BOURSE.

Les petits lots se vendent aux prix suivants: Mais 2 à 4c de plus par boisseau; avoine 2 à 4c de plus par boisseau; son 5 à 8c de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonneau.

PROVISIONS A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros:
Les provisions sont stables
MESS PORK—11¼ à 11½.
VIANDES SALEES SECHES — Epaules 4½ à 4¾c; short rib sides 5½ à ——; long clear sides 5⅜ à 5½c; short clear sides 5½ à 5⅝.
BACON—Epaules 4⅞ à ——; short rib sides 6¼ à ——; long clear sides 6⅛ à ——; short clear sides 6½ à 6⅝.
GRAISSE—En tierçons, raffiné, 5⅛ à 5¼; prime steam — à ——.
JAMBON—10½ à 11.
Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros; les prix des détaillants sont de 25 à 50c plus élevés pour le porc, et de ¼ à ½c pour les autres articles provenant du porc.

HORS DE LA BOURSE

PRODUITS DIVERS—Jobbing—Pork, bbls—Prime mess $10 32½ à 10 37½; clear $10 12½ à 10 37½; extra prime and rump $9 50 à 9 75.
Sugar-cured Meats, la livre—Shoulders 6 à 6¼c; Boston-cut shoulders 6¼ à 6½c; picnic hams 6¼ à 6½c; breakfast bacon 8¾ à 9½c; hams choice 10¼ à 11¼c.
Beef, bbls—Extra mess $9 00 à 9 25; plate $9 25 à 9 50; extra mess $6 75 à 7 00; mess $— ; demi-baril—extra plate $5 00 à 5 25; extra mess $4 50; New York Fulton Market $— à 5 00.

EPICERIES.

Les prix suivants sont pour des petits lots.
CAFE—Prime 21¼; good 21¼; fair 21; ordinary 19¼; common 17¼ la livre.
THE—Extra Formose, 35 à $1 00 la livre; choice to fine 40 à 50c; fair to medium 24 à 35; oolong extra choice 60c à $1 00; fine to choice 30 à 60c; hyson and young hyson, 35 à 30; gunpowder, fair to finest 30 à $1 20.
BEURRE — Western Creamery—Extra — à 29, extra firsts 25 à 26c; firsts 17 à 18c; Western Dairy — Extra 14 à 16, extra firsts 12 à 12½c, first 10 — à 11. Jobbing un peu plus élevé.
FROMAGE — New York creams — à 12, Western Cheddar full cream à 10, twins, full cream, à 10½; flats, full cream, à 10½; Young America's, full cream, 11½.
SEL—De la Louisiane—City Coarse 75c; City Fine 95c; City Crushed 85c; Rock Salt 9c la livre; poches Salt à 5 selon la grosseur.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont les prix en gros. On demande de 25 à 50c de plus pour les petits lots et 1 à 4c de plus par livre.
FRUIT—Frais—Fraises 5 à 10cts par pint box; pommes $3 50 à $4 00 par baril; oranges de la Floride $2 75 à $3 25 par baril; Palermo et Messine Imperial 160s à $3 00 par boîte, 200 à 300s $3 50 à $2 75, Limons Messina $2 00 à $3 0 par boîte, Palerme $2 00 à 2 50; Bananes $1 50 à 2 50 par régime; Plantains 75c à $1 par régime; Ananas $2 00 à $3 50 la douzaine; Raisins de Malaga nominal.
FRUIT—Sec par livre—Pommes—Ins 4c, tranches 4½c, fancy evaporated 7½ à 7¾c. Dates—Frail 5½c, Persian 7½c, Fard 9c, figues sèches 12 à 15c; currants 5 à 7c; prunes 7c; citrons 20 à 22c; raisins secs de Londres—Californie $2 50 à $— par boîte, Malaga $3 10 la boîte; muscatelle $2 25 à $3 00.
NOIX—Par livre—Pacanes—Louisiane 13½@25c, Texas 7½@10c; pistaches—Tennessee red 5 à 6½c, Virginia hand-picked 8½@9c; Amandes Taragona 16@17c; noix du Brésil 11 à 12c la livre; Filberts 12 à 13c; Noix de Grenoble 15c; marrons italiens 10c; Noix de coco $3 50 par 1000, de pièces en barils.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton—Ici $12 00 à —— par ton.
Farine de graine de coton—ville et campagne—Jobbing au dépôt à $19.50 par ton, pour l'exportation $— à —— f. o. b. par long ton.
Oil cake—$19 75 par long ton f. o. b.
Huile de graine de coton (en gros ou pour l'expédition)—Prime crude 25c le gallon; prime 26.
TOILE D'EMBALLAGE—Jute Bagging—Expedition lots—Bagging, 1¾ livre 7½ à 7⅞c le yard; 2 livres 7¾ à 8; 2¼ livres 10½ à 10¾c; baling twine 9½ à 10c la livre.
COTTON BAGGING — Lane Mills — 12½c par yard.
COTTON TIES—$1 25 le paquet.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

(Nos cotes représentent le prix en gros au landing. Les marchands obtiennent 15 à 25c de plus par baril et ¼ à ½c par livre en sus.)
POMMES DE TERRE—De l'Ouest $2 00 à $2 25; de la Louisiane $3 00 à 4 00.
PATATES DOUCES — Ordinaires $1 75 à —— yams $2 25 à ——.
OIGNONS—De l'Ouest $3 50 à —— le baril.
AIL—De la Louisiane 75 à $1 00 le string.
CHOUX—De la Louisiane $2 50 à 2 75 le crate.
CHOUCROUTE—De l'Ouest $5 00 à 5 50 le baril.
HARICOTS — Choice Northern à 2¼; Western red kidney choice à ——; New-York red kidneys 6¼ à 7; western white kidney 5¼c; pois verts 1¼ à 1½.
VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 15 à 25c de plus que les prix suivants par douzaine de volaille, et ½ à 1½c de plus par douzaine d'œufs.
Grosses volailles de l'Ouest $4 25 à 4 75 la douzaine; poulets $2 50 à 3 00; canards $3 00 à 3 50, oies $4 00 à 4 50, dindes $14 00 à 18 00.
Les grosses volailles de la Louisiane $2 50 à 3 00; poulets $2 00 à 2 50; canards $2 00 à 3 50, oies $4 50 à 5 00, dindes $10 00 à 11 00.
ŒUFS — Ceux de l'Ouest 12 à —c, ceux de la Louisiane 12½ à 13c.
SUIF—4¼c la livre pour celui de la ville 4 pour celui de la campagne.
CIRE D'ABEILLE — Prime yellow à 21c la livre.
LAINE — Burry 16 à 13c la livre; Louisiane clear 18 à —— clear lake 21 à ——.
PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au-dessus 4½c; cuirs et peaux de vaches 30 à 70 livres 2½c; kips, 15 à 25 livres, 4c; peaux de veau 25c pièce.
PEAUX DE LA CAMPAGNE—Green salted 3; dry flint 5; dry salted 4c la livre.
PELLETERIES—Otter $—— à 5 50; castor 10 à 30c pièce; racoons 10 à 50c.
PEAUX—Chevreuil à 25c la livre; moutons 10 à 50c pièce; chèvre 10 à 50c.
MOUSSE—Noire 2 à 2½c la livre; grise 1¼ à 1½c; verte 1⅛ à 2¼c.
CORNES—Cornes de bœufs, prime, — à 5c pièce; cornes de vaches — à 1c.

MARCHANDISES DIVERSES.

TABAC EN FEUILLES—Heavy and Regie kinds lugs 3 à 5; Leaf 5½ à 11c; Cutting and Burley sorts lugs 4½ à 19; Leaf 5 à 25.
TABAC MANUFACTURE—Jobbing, par livre—Fine plug 30c à $1 05; fine medium 53 à 68c; Bright quarters and common 11-inch 4's et 5's, 25 à 28c; Bright navy, 25 à 44c; heavy natural leaf 30 à 50c; fine-cut chewing 30 à 65c; granulated smoking 26 à 70.
NAVAL STORES—Les prix du gros sont comme suit. Au détail il faut payer de plus par baril. Pitch $1 50 à 1 75; goudron $4 50 le baril; Résine D E F $1 25; G $1 30; H $1 40; I $1 60; K $1 95, M $2 50, N $2 75, W G $3 60, W W $3 90. Essence de térébenthine 40. Jobbing 2 à — de plus le gallon.

CHARBON

PITTSBURG—Famille 45c le baril; $4 00 le tonneau. Anthracite $2 50 à 10 00 le ton; barges 35c, steamers $2 80 la tonne, en gros — à 25c le baril.
ALABAMA—Splint pour familles 45c; Cerons pour familles 45c.; Montevallo 65c. le baril pour familles; Helena pour familles 65c.; steam coal sur chars $3 50 la ton.

VINS ET LIQUEURS.

ALCOOL—Le gallon.... 2 35@ 2 40
BRANDIES—Du pays, le gallon.... 1 50@ 2 50
Pêche—vieux, le gallon.... 2 00@ 2 50
Pomme.... 2 50@ 3 50
COGNAC—Importé—1888, le gallon....
1876.... —@ 4 50
1875.... —@ 5 00
1870.... —@ 5 50
1865.... —@ 6 50
1860.... —@ 7 00
1855.... —@ 8 00
1848.... —@12 00
Otard Dupuy & Cie Cognac
1867.... —@ 5 50
1870.... —@ 7 00
1864.... —@ 9 00
1856.... —@12 00
Bisquet, Dubouché & Cie, Cognac
1875.... —@ 4 50
1870.... —@ 5 50
1848.... —@ 8 00
WHISKY—Rectifié de la Louisiane, 90 0/0 de preuve, par gallon.... 1 05@ 1 10
Ouest.... 1 05@ 1 10
Bourbon.... 1 40@ 3 52
Seigle.... 1 50@ 3 00
Ecosse, importé.... 3 50@ 4 00
Irlande, importé.... 4 00@ 4 25
Duffy's malt whisky, par caisse.... —@ 9 00
GENIEVRE—Du pays, de New York ou de Philadelphie, par gallon.... 1 15@ 1 50
Hollande, par gallon.... 2 75@ 3 00
Sir Robt. Burnett's Old Tom.... 3 15@ 3 50
Sir Robt. Burnett's Old Tom, par caisse.... 8 50@ 9 00
Hollande, par caisse.... 7 25@ 7 50
VINS ROUGES—Californie, Claret, le gallon.... 40@ 50
Zinfandel No 1, le gallon.... 50@ 70
Claret, importé, Ordinaire par barrique.... 58 00@ 60 00
Claret de famille, par barrique.... 65 00@ 75 00
Claret fins, la barrique.... 90 00@175 00
Médoc, la caisse.... —@ 5 00
St-Julien, la caisse.... —@ 6 50
Margaux, la caisse.... —@ 7 00
Pontet Canet, la caisse.... —@10 00
Larose, la caisse.... —@14 00
Léoville, la caisse.... —@14 00
Château Laffitte, la caisse.... —@28 00
Ordinaire, la caisse.... 3 00@ 3 50
Château Latour, par barrique.... 125 00@
Sauvignon, par barrique.... 105 00@
Château Dillon, par caisse.... —@ 7 50
VINS BLANCS—Californie, la barrique.... 50@ 75
Importé de famille, la barrique.... 65 00@ 90 00
Importé fin, la barrique.... 90 00@175 00
Graves, la caisse.... —@ 6 00
Sauternes, la caisse.... —@ 6 50
Haut-Sauternes, la caisse.... —@19 00
Latour Blanche, la caisse.... —@18 00
Château Yquem, la caisse.... 20 00@ 30 00
Ordinaire, la caisse.... 3 25@ 3 50
Muscat, la caisse.... 4 25@ 6 50
Madère, Cette, le gallon.... 1 00@ 1 10
Madère, genuine fine, le gal.... 2 50@ 5 00
Madère, la caisse.... 12 00@ 25 00
Sherry, Cette, le gallon.... 1 00@ 1 10
Sherry, genuine Xérès, le gallon.... 1 50@ 5 00
Sherry, la caisse.... 20 00@ 25 00
Très vieux porto, la caisse.... 6 00@ 25 00
CHAMPAGNE—Roederer Carte Blanche, etc, par douz.... —@29 50
G. H. Mumm's & Co. Dry Verzenay.... —@24 75
Extra Dry.... —@28 50
Delbeck & Co.'s extra dry, qts.... —@28 00
Delbeck & Co.'s Delmonico, qts.... —@26 00
D. R. Pell & Co.'s qts.... —@28 00
Perrier-Jouet—Cremant Royal quarts.... —@26 50
Perrier-Jouet—Special, quarts.... —@28 50
Moet & Chandon, white seal, qts.... —@29 00
Pints $2 de plus par caisse

MATERIAUX DE CONSTRUCTION.

Yard Spot Quotations.
YELLOW PINE—ROUGH, PER 1,000 FEET.

Sawn Tim No 1.... $17 00 | Plank No 1.... $13 00
No 2.... 13 00 | No 2.... 11 00
No 3.... 9 00
Scantling No 1.... 13 00 | Flooring No 1.... 15 00
No 2.... 10 00 | No 2.... 13 00
No 3.... 8 00 | No 3.... 11 00
Ceiling No 1.... 13 00 | Weath Bds No 1.... 13 00
No 2.... 8 00 | No 2.... 11 00
Boards, No 1.... 13 50 | Boards No 2.... 10 00
No 2.... 9 00 | No 3.... 7 00

YELLOW PINE—DRESSED.

Flooring No 1.... 21 00 | Ceiling, No 1.... 17 00
No 2.... 15 00 | No 2.... 13 00
No 3.... 13 00 | No 3.... 11 00
Weath Bds No 1.... 14 50 | Boards, No 1.... 16 00
No 2.... 11 50 | No 2.... 14 00
Boards No 3.... | No 4.... 11 00

CYPRESS—ROUGH.

Boards, No 1.... 27 00 | Boards, No 2.... 22 00
No 3.... 27 00 | No 3.... 16 00
No 4.... 21 00 | No 4.... 16 00
Dr'ed Bds No 1.... 32@42 | Dr'ed Bds No 2.... 28@32
No 3.... 21 00 | No 3.... 19@27
No 3.... 17 00 | No 4.... 19@27

CYPRESS TIMBER.

No 1.... 12 | No 2.... 11 c/s
No 3.... 9½ c/s
Mahogany lumber.... 50 00@65 00
Cedar lumber.... 5 00@ 7 50
Walnut lumber—Il n'y en a pas sur le marché.
Oak lumber.... 25 00@30 00
Shingles 16, 18 and 20 in., sawed and split.... 2 50@ 3 00
Laths, per 1000.... 1 75@ 1 85
Alabama lime.... 95@1 05
Cement domestic.... 1 75@2 00
Cement, imported.... 2 75@3 00
Slate.... 5 75@7 00
Brick—Lake and I. C. R. R.... 7 00@10 00
Paving.... 6 00@10 00
Ordinary.... 7 00@ 9 50
Sand.... 00@ 75
Shells, small.... —@ 40
Shells, large.... 1 25@1 50
Plaster calcined.... 1 70@2 00

QUINCAILLERIE.

Axes—Hunt's.... $7 00@ 9 50
Double bit.... —@13 00
Axle Grease—Frazer's keg.... 4@ 5½
Boxes, gross.... 10 00@10 50
Bellows—Blacksmith, 36 to 42 in.... 6 00@27 50
Brass—Sheet par livre.... —@ —
Cotton Scrapers.... 2 40@ 2 60
Chains—Trace.... 38@ 70
Ox, per.... 5@ 7
Copper—Roofing par livre.... —@ 23
Brazier's sheets, 12 livres et au-dessus.... —@ 20
Hoes—H. B. No 0 to 3.... 2 50@ 5 50
A. B. No 00 to 3.... 3 35@ 6 60
Lyndon's.... 4 00@ 8 00
Rotary Hoes—Maison's.... —@60 00
Avery's.... 125 00@
Stubble diggers.... —@75 00
Hollow Ware—Skillets.... 3@ 4
Anvils.... —@ 11
Iron—Flat, 1¼ to 4 inches by ¼ to 1.... 1¾@ 2½
Round, 1 to 1½ inches.... 1¾@ 2½
Painted.... 4¼@ 4¼
Bands—Light, 3 to 6x¼ inches.... 2 65@ 3 00
Heavy, 3¼ to 6x¼ inches.... 2 55@ 3 00
Hoops—1 to 2 inch.... 2¾@ 3
Nails—No. 10 to 16 G.... 2 50@ 2 60
Galvanized, No 36 G.... 6 00@ 9 50
Lead—Pig, par livre.... 4¼@
Sheet, par livre.... —@ 7½
Steel Nails—12@40d basis.... —@ 2 65
Oakum—Navy.... —@ 7¼
United States Navy.... —@ 9 00
Best.... —@10 00
Plows—Avery, cast, Nos ½ to 4.... 2 75@ 3 75
Avery, steel.... 4 50@20 00
Avery, double shovels, wood beams, set.... —@ 3 25
Avery, double shovels, iron beams, set.... —@ 3 50
Mag. sweeps, all sizes.... 3 00@ 3 50
Double plows, Alleson's, No ½ to 2, each.... 25 00@30 00
Plow Steel—5 to 12x¾ to 2½.... 3½@ 4¼
Rope—Sisal, ¾ in. and larger.... 12½
Manila.... 15½@
Cotton, 3 16 et ¾.... 14@ 14½
Spades—Ames'.... 10 50@12 00
Rowlands'.... 6 00@ 7 00
Shovels—Ames'.... 9 50@11 00
Rowlands'.... 5 00@ 7 00
Sweep Irons—7 to 12x¾ to 5/16.... 3½@ 4
Tin—Roofing, 1x20x28 inches.... 13 50@14 50
I. C. 10x14.... 7 25@ 8 00
I. C. 14x20.... 7 25@ 8 00
I. C. 14x14x20.... 5 75@ 6 50
Block, par livre.... 24@ 26
Vises—Peter Wright's.... —@16 00
Wire—Barbed fence, galvanized.... 4¼@ 4¼
Painted.... 7@ 7¼
Zinc—Sheet, par livre.... —@ —
Shot—Drop.... 1.15@1 20
Buck, 25 liv. bags.... 1 40@ 1 45
Powder—25 liv. kegs.... —@ 5 50

MARCHE AUX BESTIAUX.

Bestiaux du Texas et de l'Ouest—
Nourris aux grains.... 3@ 3½
Par liv. gross, grass.... —@ 3
fair to common.... 2@ 2½
Mississippi, Alabama, etc., Grass—
Cattle—1re qualité, par livre.... —@ —
2me qualité, par tête.... 10 00@15 00
Vaches communes et vieilles.... 7 00@10 00
Veaux—1re qualité, par tête.... 7 00@ 9 00
2me qualité, par tête.... 6 00@ 7 00
Yearlings—1re qualité, par tête.... 8 00@10 00
2me qualité, par tête.... 7 00@ 8 00
Gros—Good fat Western, par liv. gross.... 3¾@ 4
Fair Ouachita par liv. gross.... 3½@ 3¾
Moutons—Choice, par tête.... 3 00@ 3 50
Fair, par tête.... 1 00@ 2 00
Vaches laitières—1re qualité, par tête.... 30 00@40 00
2me qualité, par tête.... 20 00@30 00

CHEVAUX ET MULETS

Chevaux communs.... $50@125
Bons chevaux de trait.... 125@150
Chevaux de selle et de voiture.... 200@400
Mulets pour habitations sucrières.... 175@200
Mulets, qualité moyenne.... 140@175
Mulets pour coton.... 100@125
Mulets communs.... 40@ 75
Bons mulets de ville.... 225@250

L'INDEPENDANCE BELGE,

Edition d'Outre-Mer,

Paraissant toutes les semaines et comprenant 10 PAGES DE TEXTE grand format.

La seule publication en langue française destinée spécialement à tous les pays d'Outre Mer et donnant le Résumé hebdomadaire du mouvement politique, artistique, littéraire, scientifique, industriel et commercial du monde entier.

Tableau graphique des transactions commerciales sur toutes les places, cours, marchés, etc.—Correspondances spéciales de toutes les capitales, modes, variétés, etc.—Romans feuilletons inédits des grands journaux contemporains.

A chaque numéro est joint un supplément littéraire de douze colonnes qui réunit la collaboration des nouvellistes, chroniqueurs et romanciers les plus en vogue.

PRIX D'ABONNEMENT:
Six Mois, 16 FRANCS. Douze Mois, 30 FRANCS.

EDITION QUOTIDIENNE

Le meilleur marché, le plus répandu et le mieux informé des grands journaux européens en langue française.

PRIX D'ABONNEMENT:
Trois Mois, FR. 15. Six Mois, FR. 30. Douze Mois, FR. 60.

CONDITIONS

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat sur la poste ou autre à vue sur Bruxelles, Paris ou Londres. Les abonnements commencent le 1er ou le 16 de chaque mois.

Envoi gratuit de numéros spécimens à toute personne qui en adressera la demande écrite à l'Administration:

17, rue des Sables, Bruxelles.

On demande de bons agents.
8 sept—1f pr. m le dim.

Succession de Joséphine Yancy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29 532—Division B.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Joséphine Yancy, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 mars—7 12/16

FEUILLETON.

No 22. Commencé le 16 février.

LES Trois Amoureux DE GERTRUDE.

PAR Mme STANISLAS MEUNIER.

XIV
(Suite.)

Il apparut rieur dans l'embrasure de la porte:

—Faut-il que j'apporte mon bureau ici?...

Rester auprès de lui!..... Impossible en ce moment, y allât-il de son bonheur en ce monde et dans l'autre. Trop de pensées se pressent et se battent dans sa tête, trop d'émotions la partagent et la déchirent, pour qu'elle garde un front serein devant cet homme qui la croit dans une paix si douce.

—Je sors, mon ami. Il faut que j'aille chez ma modiste.

—Quel malheur d'être si occupé! J'aimerais tant t'accompagner partout, même chez tes fournisseurs de chiffons! L'idée pour moi, Gertrude, c'est de ne jamais te quitter.... Voilà pourquoi j'adorerais voyager avec toi en mer.... Si tu le veux, c'est fait.

—Eh bien! je te promets de me décider pendant ma promenade.... Quand je marche, je réfléchis sagement.

On dirait, en effet, que la course active sa pensée, qui va de Raymond à Vallat avec une fièvre croissante. Elle les voit tous deux à la fois. Raymond, tranquille, écrit, regardant l'heure de temps en temps, se demandant, à peine est elle partie, si elle ne va pas revenir bientôt.... Vallat, dans son atelier, incapable d'aucun travail, compte les minutes, savoure par avance la joie maudite de lui faire commettre une faute.... Où va la jeune femme? Loin, très loin du parc Monceau, des grands boulevards, la voilà même au delà des grands quartiers commerçants. Elle passe l'eau, gagne l'île Saint Louis. Quel attrait singulier l'amène dans les lieux où Vallat a passé, où il s'est si expressément occupé d'elle, où il a placé l'asile de leur dangereuse amitié?.... Est-ce pour ressentir moins de trouble qu'elle vient étudier l'endroit?.... Est-ce pour s'assurer qu'elle y sera bien cachée?

La maison est vieille, séparée de la rue par un petit jardin. Sur la grille, un écriteau jaune: "Chambres et cabinets meublés à louer." Aux fenêtres, des rideaux très blancs. Tout est clos, l'ensemble, honnête et calme, rappelle les logis de province. Si elle entrait, se faisait montrer les pièces libres? Mais non, à quoi bon s'afficher?.... On la reconnaîtrait quand elle reviendrait.

Maintenant sa démarche est plus lente. Ses idées lui gonflent le cœur et lui affaiblissent les jambes. Sans la crainte d'entrer trop tôt, elle prendrait une voiture. Elle s'abandonne et goûte en imagination le fruit défendu.. Plus de sophismes, plus d'illusions!.... Elle sait bien ce que Vallat veut d'elle.. Leur amitié ne se cacherait pas loin de leurs jolis hôtels hantés par l'art et l'étude. Il lui a choisi la demeure classique des amours adultères, dans un quartier respectable, que ne fréquentent pas les filles, dont les maris de la rive droite savent à peine l'existence. Et il compte qu'elle viendra là souvent, à jours fixes sans doute. Et sera-ce le parfait amour platonique qu'ils filèrent?.... Allons! Gertrude, même jeune fille, ta pensée avait des audaces qu'elle peut bien se permettre maintenant. Remémore-toi les romans d'adultères, et figure-toi bien comment les choses se passent.

On arrive en hâte, le visage caché sous une voilette épaisse, dans des robes d'étoffe souple et sombre.... Rien qui sonne et se chiffonne.... En passant devant le concierge, en croisant des gens dans l'escalier, on a les premiers jours un petit frisson que l'habitude doit empêcher.... La porte s'ouvre au bruit des pas, et l'amant tend les bras où se jette à genoux, et l'on murmure dans les baisers: "Je suis bien coupable.... Oh! vous devez me mépriser!...." comme dans *M. de Camors*....

Puis la femme se lève, inquiète de la fuite des heures, car déjà le jour baisse. Et c'est le rhabillage pénible, la rentrée lasse au logis. C'est,—alors qu'il faudrait se cacher en un trou noir et dormir,—la parole trompeuse et l'amour menteur pour le mari et les enfants; c'est la gaieté toujours soutenue, les complaisances infatigables pour empêcher les soupçons et peut-être réparer les crimes. C'est tout ce qui fait la femme vile et misérable.. Jamais!....jamais!...se dit Gertrude; plutôt la séparation féroce et loyale! plutôt la mort pour ceux qui l'aiment, n'est-ce pas? Crois-tu que l'on tombe sans se briser, du haut d'un bonheur comme celui que ton mari t'a fait, à force de confiance et de bonté?.. Crois-tu que son père, qui a été le tien, ne le suivrait pas dans la tombe? Et ta fille, que tu aurais rendue à moitié orpheline, oserais-tu bien la garder près de toi? ne serait-elle pas forcément une petite abandonnée? Va, marche-leur sur le cœur, si tu l'oses!.... "Alors il faut que ce soit Vallat qui meure?...." Qu'est cet homme pour toi? Est-ce la chair de ta chair, celui qui s'est attaché à toi si étroitement qu'un crime seul puisse vous séparer? Est-ce le père de ta fille?.... "C'en est fait de mon bonheur, s'il est malheureux...." Qu'importe, ton bonheur si Raymond et Alice continuent à jouir du leur. D'ailleurs, pour ceux qui ont connu la tentation, la félicité est dans la victoire remportée; c'est celle des héros, même saignants, même morts,... Et qui te dit qu'il n'est pas de consolation pour Vallat?.... Il souffre en ce moment, eh bien! c'est l'humaine loi.... Mais si tu le veux, si tu sais lui dire les vraies paroles, il s'apaisera, cessera de t'aimer mal!....

Elle rentre, court d'abord chez Alice, la couvre de baisers fous, comme si elle avait failli la perdre, puis va trouver son mari:

—J'ai réfléchi, je suis pour le voyage. Arrange cela le plus tôt possible.

—Vrai! ma petite fée?.... Oh! que ce sera charmant!

Il expédie son déjeuner, pressé de partir pour voir le ministre avant la Chambre.

Et elle se retrouve seule avec ses pensées, ses peurs, ses désirs, le ricanement du spectre qui ne la quitte plus, "Tu as beau faire, tu tomberas dans ses bras!.... Rien ne te sert d'avoir commandé le voyage.... Ton mari partira peut-être, mais seul." Et elle se représente Vallat sortant de chez lui plein d'espoir et de joie... Que deviendra-t-il, quand il l'aura attendue en vain dans le garni mélancolique?.... Oh! son Vallat! son Vallat!.... s'il avait voulu, pourtant, autrefois!.... Mais sa fille ne serait pas née, et ce serait Raymond qui souffrirait. Aurait-elle préféré cela? Non, cent fois non!

....Cette attente sera horrible pour Vallat dans cet hôtel.... Si elle courait chez lui pour lui dire de n'y pas aller, qu'elle n'est pas une malhonnête femme! Mais en le revoyant, elle fera tout ce qu'il voudra. Elle sait combien elle est faible avec lui.... Y aller, c'est pécher! D'ailleurs, il est plus d'une heure, et déjà sans doute, il est dans leur chambre, veillant à ce que tout soit bien en ordre. Alors, si elle courait, bien décidée à lui résister!.... Y aller, c'est pécher!... Et elle reste, et le temps passe!.... Mais il l'attendra longtemps, bien longtemps, jusqu'à la nuit tombante, l'oreille à tous les bruits, le cœur gonflé de rage, la maudissant, elle et les siens, appelant le malheur sur eux.... Et elle pleure, pleure à torrents, les sanglots la secouent, et elle se roule à terre, se mordant les poings, farouche comme une bête blessée.

—Non, je souffre trop, une créature humaine ne doit pas subir tant de tortures, c'est au-dessus de mes forces. Et lui, il pleure de même là-bas!.... Ah! j'irai!.... Et j'espère qu'il y a un Dieu pour me punir!

Elle se précipite dans son cabinet de toilette, se lave le visage, se couvre de poudre de riz. Elle met son manteau, son chapeau. Et sa fille?... Partira-t-elle sans l'embrasser? Entrouvrira-t-elle la porte pour la regarder seulement?.... Prendra-t-elle, comme Mme Morgan, ses diamants dans un petit sac?.... Lorsqu'on part pour ces aventures, il faut toujours prévoir qu'on ne rentre pas.... Mais non, elle reviendra, elle mentira. Il paraît que le monde est plein de femmes coupables qui rendent leurs maris heureux.... On sonne!..... Gertrude s'arrête frémissante. Elle craint et désire un événement qui l'empêche de sortir... Elle tend l'oreille. C'est un visiteur. On ne la dérangera pas; on sait qu'elle n'y est pour personne.

Un pas connu monte l'escalier. C'est le père de Raymond.

Il frappe et parle à sa porte.

—Peut-on entrer?

Saint esclavage de la famille!....Gertrude est sauvée.

—Raymond m'a écrit au sujet de votre grand voyage. Rien de décidé, prétend-il. Mais vu votre caractère à tous deux, je tiens le projet pour sérieux.... Et je viens pour vous donner mon approbation et rester avec vous jusqu'à votre départ.... Mais qu'as-tu donc, petite?.... On dirait que tu as pleuré.... Une première querelle avec Raymond?.. Conte-moi ça.

—Vous n'y êtes pas, mon bon père. Vous lui demanderez si nous sommes bien ensemble.... Je crois que j'ai reçu un coup d'air dans les yeux.

—J'aimerais mieux une dispute—une bonne dispute d'amoureux—qu'un bobo pour ma fille.... Et Alice?....

—Elle n'est pas sortie.... J'ai craint le froid.

—Je vais la chercher, et nous causerons....tous les trois.

—Puis, si vous voulez, nous irons au-devant de Raymond.... Ça lui fera une bonne surprise de vous voir, et nous aurons plus tôt des nouvelles du voyage.

Et tandis que le grand-père chantait à la petite-fille des complaintes du vieux temps, apprises d'une aïeule, qui les tenait de ses ancêtres, Gertrude écrivit sur son secrétaire en bois de rose cette lettre à Vallat:

"Non, cela était plus fort que moi, je n'ai pu aller vous retrouver. Vous avez souffert en m'attendant....pas plus que moi en restant ici. J'ai bien pleuré, allez!— J'aime mon mari de toutes mes forces, sans restrictions....Et cependant, François, je vous aime aussi, autrement que comme un ami, d'un amour fait peut-être seulement de mes souvenirs, mais tellement puissant que je vous aurais donné ma personne, si j'avais pu le faire sans sacrifier les êtres qui me sont le plus chers.... Il y a en moi un mystère que je ne veux pas approfondir.. Je ne suis pas coupable de mes troubles intérieurs, pourvu que ma vie soit claire comme de l'eau de roche: voilà pourquoi je vous fais ces aveux.

"Dans quelques jours, je partirai avec mon mari pour un grand voyage. Vous vous souviendrez, François, que vous avez juré de chercher à m'oublier. Vous n'objecterez pas que mon manque de parole vous a délié. Si vous m'aimez, vous ne voudrez pas que je sois malheureuse à jamais....Les larmes m'empêchent de continuer....en voici une, que vous retrouverez sur le papier.... Mon beau père est là, presque à côté de moi....Ayez pitié!....Je ne vous dis pas adieu....Attendez d'autres nouvelles....Non, je n'aurai pas le courage de vous quitter ainsi."

Elle fit porter cette lettre qui, détournée de sa destination, pouvait la perdre. Mais c'était au dessus de ses forces de prendre des précautions compliquées, et aussi de ne pas adresser un mot de consolation à Vallat. Toute la soirée, elle craignit et espéra une réponse. Sous prétexte de migraine, elle se retira de bonne heure dans sa chambre, laissant Raymond et son père parler du voyage absolument décidé. Elle ne dormit pas plus que les nuits précédentes, mais elle ne fut pas hantée par l'horrible spectre. Sa tristesse était sans terreurs.

Ce qui lui faisait le plus de mal, c'était la préoccupation de l'avenir de Vallat. Que deviendrait-il avec sa femme? Il est vrai qu'une union si mal assortie ne serait pas sans ressource. Le divorce n'était odieux qu'à cause des enfants. Pourquoi son ami ne se remarierait-il pas?... Il était jeune, il pouvait encore être heureux. Mais il fallait le sauver du désespoir présent. Comment?... Et Gertrude faisant appel à toute la prudence féminine, s'en remémorait tous les détours, dont font partie les pieux mensonges. Au matin, elle écrivait à Vallat:

"Mon ami, ce voyage fera l'épreuve de nos sentiments. Je ne vois pas pourquoi je ne sonderais pas le mystère qui m'effraye tant. Vous, de votre côté, vous vous assurerez que vous m'aimez vraiment.... Ce n'est qu'une épreuve, vous dis-je!.... Ainsi, rien n'est perdu.... Songez que tant d'amants ont de bien autres séparations. Mais nous ferons, l'un et l'autre, tout notre possible pour nous oublier.... Hélas!..... j'ai bien de la mémoire, moi!.... Ne cherchez pas à me revoir pendant les quinze jours qui me restent à passer ici.... Nous irons, Raymond et moi, vous faire une visite. Nous ne vous trouverons pas, n'est-ce pas?

"Ah! François—je vous l'ai déjà dit, je crois—comme ce sera bon d'avoir des cheveux blancs!.... Nous pourrons nous voir, alors, et causer de notre jeune mauvais temps."

—Ma chère, dit Raymond à Gertrude, l'avant-veille de leur départ, notre visite chez Vallat est toute faite. Son hôtel est vide. Madame est chez ses parents, monsieur on ne sait où. Ils demandent le divorce.

Gertrude respira librement, presque joyeuse:

—C'est la délivrance pour Vallat.

—Il paraît que le gaillard l'a cherchée par des moyens illicites. Il avait plusieurs maîtresses.

—Ses modèles, fit-elle en riant et en donnant un baiser à Raymond.

FIN.

Petit dictionnaire drolatique:

Centenaire.—Vieillard entêté.

Contradiction.—Epine qui pousse, d'elle-même, entre les gens qui vivent ensemble.

Illusion.—Plante qui continue à pousser même quand on l'arrose avec du sang.

Jour de l'An.—Epoque de l'année où la vanité de ceux qui étalent une fortune qu'ils n'ont pas, est punie par l'âpreté de ceux qui se font plus pauvres qu'ils ne sont.

Le dernier mouvement préfectoral français, rappelle au *Soir* deux gaffes d'Antony Elwart, qui présida, sous le second empire, tant de comices orphéoniques, et dont cette fonction officielle faisait un convive forcé de tous les dîners d'installation ou de dévissage administratif:

Ce fut lui qui, à Poitiers, porta un toast digne de mémoire au moment des adieux à un fonctionnaire plus ou moins regretté.

—Messieurs, je bois au bon départ de M. le préfet.

Ce fut encore lui qu'interrompit un hoquet malencontreux au milieu de la santé portée à un préfet célibataire qui passait pour être tombé sous la coupe d'une servante-maîtresse:

—Messieurs, je bois à M. le préfet et à sa bonne....

Et après une pause involontaire:

—A sa bonne administration.

Gontran se précipite vers le lit de son ami Raoul, qui vient d'être blessé en duel, et il l'interroge à ce sujet.

—Ah! répond Raoul, c'est bête comme tout. Une bouffée de cigare envoyée sans intention, à un passant brutal, qui m'a accablé d'injures et avec qui j'ai dû dégainer. Voilà.

Gontran d'un ton sententieux:

—Je te l'ai toujours dit.... tu fumes trop!

Les ivrognes:

X... rentre chez lui, en titubant, à la remorque d'un ami.

—Hâtons-nous! dit le remorqueur, il est déjà deux heures du matin.

—Mais non, une heure.

—Deux, te dis-je!

—Mais non, répond X...., j'en suis sûr. Elle vient de sonner deux fois!

Balandard a épousé une femme qui n'est pas précisément brûlante.

—Vous n'avez pas l'idée de son indifférence à mon égard, racontait-il hier d'un air endolori. Ainsi, elle est tellement froide, que je ne peux pas l'embrasser sans prendre aussitôt un rhume de cerveau!

Tout en faisant sa partie de dominos au café, un bon bourgeois épanche des confidences de ménage dans le sein de son partenaire.

—Oui, lui dit-il, nous avons pour bonne une excellente fille, travailleuse, économe, propre. Et il faut qu'elle ait un caractère parfait pour avoir pu rester depuis six ans avec ma femme.

—Eh bien, et vous? Il y a plus longtemps que cela que vous y vivez.

—Oh! moi, c'est autre chose; je ne suis jamais à la maison.

Dialogue conjugal:

Elle.—Avant notre mariage, tu m'avais promis que le sentier de la vie serait pour moi jonché de roses, et maintenant je passe mes nuits à ravauder des chaussettes.

Lui.—Tu ne voudrais pas marcher pieds nus sur des roses. Y penses-tu? les épines te piqueraient!

Devant le tribunal.

—Pour quel motif avez-vous frappé le plaignant à coups de bottes?

—Il m'avait traité de va-nu-pieds.

Un précepteur se promène, avec son élève, dans la campagne.

L'œuvre de la nature est merveilleuse, s'écrie le disciple.

—Oh! oui, s'écrie le maître; quand on songe, par exemple, que le plus modeste insecte a son nom latin.

Petit dictionnaire fantaisiste:

Féroce.—Adjectif décerné par l'homme aux animaux qui refusent de se laisser dévorer par lui.

Une dame à la mode assiste à l'enterrement de son oncle et [illegible] au moment où l'on ferme le cercueil, une amie charitable lui fait remarquer que quelques larmes seraient de rigueur.

—Impossible, ma chère; figure-toi que j'ai oublié mon mouchoir en dentelles.